

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00089 Numéro SIREN : 791 836 703 Nom ou dénomination : COFLEDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt 3890



AUDIT

COFLEDIS

Route de Paris Zone industrielle
141200 MONDEVILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

POUR COPIE CONFORME

COFLEDIS

Société par actions simplifiée au capital de 600 000 €

Siège social :

Zone Industrielle

Route de Paris

14120 MONDEVILLE

RCS Caen : 791 836 703

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022 d'une durée de 11 mois et 21 jours

BGH EXPERTS & CONSEILS

Société de Commissariat aux comptes

4, rue Isaac Newton

31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

A l'associé unique de la société **COFLEDIS**,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **COFLEDIS** relatifs à l'exercice de 11 mois et 21 jours clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 11 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Évènements significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de contrôle et la mise en place d'une location gérance à compter du 11 janvier 2022.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation de certaines opérations (fonds de commerce et dettes). Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5. Vérifications spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Plaisance-Du-Touch, le 22 mai 2023

BGH EXPERTS & CONSEILS

représentée par

Angélique REBELO
Commissaire aux Comptes



ANNEXE - Description détaillée des **responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2022

1.1. BILANACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 10/01/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	288 000		288 000	288 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, a comptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	351 787	270 167	81 620	
Installations techniques, mat. et outillage	1 841 056	1 817 843	23 213	59 420
Autres immobilisations corporelles	17 769	12 748	5 021	51 879
Immobilisations en cours	36 572		36 572	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				1 033 943
Avances, a comptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	128 981		128 981	12 306
Autres créances	176 785		176 785	215 622
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	36		36	63 268
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				110 599
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 840 986	2 100 757	740 228	1 835 037

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 10/01/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 600 000)	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-841 054	-983 659
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	96 705	142 605
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	174	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques	31 677	
Provisions pour charges		31 677
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	100 000	302 175
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 595	1 451 746
Dettes fiscales et sociales	61 607	290 492
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 254	
Autres dettes	641 270	1
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	740 228	1 835 037

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 10/01/2022
Ventes de marchandises				17 456 204
Production vendue de biens				1 173 715
Production vendue de services	520 618		520 618	73 022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	520 618		520 618	18 702 941
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			14 083	14 300
Autres produits			63 505	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			598 206	18 717 241
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-1 009 624	15 327 179
Variation de stock (marchandises)			1 033 943	151 987
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			474 664	1 239 127
Impôts, taxes et versements assimilés			47 531	258 274
Salaires et traitements			-88 182	1 129 379
Charges sociales			-20 247	261 495
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			55 625	92 727
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			122	82 990
CHARGES D'EXPLOITATION			493 833	18 543 158
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 494	11 289
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			7 494	11 289

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 306
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 306
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		24 496
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	174	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	174	24 496
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	598 206	18 721 547
TOTAL DES CHARGES	501 502	18 578 943
BENEFICE OU PERTE	96 705	142 604

ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 6 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 12 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

La société COFLEDIS A a fait l'objet d'une cession de contrôle le 11 janvier 2022 au profit de la société Société d'Exploitation Amidis et Compagnie (Siren 319 730 339), filiale du Groupe Carrefour. Elle donne en outre son fonds de commerce sis à Fleurance (22) en location-gérance à la société FFDIS (Siren 901 989 269) depuis le 11 janvier 2022.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels sont amortis sur une durée économique de 3 à 8 ans. Pour ceux acquis avant le 1^{er} janvier 2017, ils sont, fiscalement, amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche statistique correspondant à 15% du CAHT HE.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs affecté à ce fonds de commerce.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant les fonds.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 3 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 2 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 10/01/2022	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2022
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement Fonds acquis ou reçus Autres immobilisations incorporelles	288 000					288 000
TOTAL	288 000					288 000

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au	Augmentations	Diminutions		
--	-----------------	---------------	-------------	--	--

Comptes annuels au 31/12/2022

	10/01/2022		Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre		27 953				27 953
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement		323 834				323 834
Installations, matériels	1 974 051	1 456	134 451			1 841 056
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages	182 380		182 380			
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier		17 769				17 769
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours		89 297	52 725			36 572
Avances et acomptes						
Participations						
Autres immobilisations financières						
TOTAL	2 156 431	460 308	369 556			2 247 184

4.1.3. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 10/01/2022	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2022
Terrains						
Constructions		29 998		240 169		270 167
Installations - Matériels	1 914 631	21 252		-118 040		1 817 843
Autres Immos corporelles	130 501	4 375		-122 129		12 748
TOTAL	2 045 132	55 625				2 100 757

4.1.4. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2022	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients	128 981	128 981	
Etat : impôts et taxes diverses	87 057	87 057	
Autres créances	89 728	89 728	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	305 766	305 766	0
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.5. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	90 133
Disponibilités	
TOTAL	90 133

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 600 000 euros divisé en 600 actions de chacune 1 000,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	600 000							600 000
Prime d'émission, fusions, Apport								
Ecart de réévaluation								
Réserve légale								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	-983 659				142 605			-841 054
Résultat de l'exercice	142 605	96 705			-142 605			96 705
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées		174						174
TOTAL	-241 054	96 879						-144 175

4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 10/01/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2022
- Amortissements dérogatoires		174			174
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel					
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques					
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge	31 677				31 677
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux					
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	14 083		14 083		
TOTAL	45 760	174	14 083		31 851
Dont :					
- Exploitation			14 083		
- Financier					
- Exceptionnel		174			

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut au 31/12/2022	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	100 000			100 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 595	21 595		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	61 607	61 607		
Autres dettes	641 270	641 270		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 254	28 254		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	852 726	752 726		100 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 000
Dettes fiscales et sociales	40 110
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	20 130
TOTAL	65 240

4.3. RESULTAT

4.3.1. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
- Sur opérations de gestion - Rentrées sur créances amorties - Produits de cession sur immobilisations incorporelles - Produits de cession sur immobilisations corporelles - Produits de cession sur immobilisations financières - Autres produits sur opérations en capital - Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires - Reprise provisions pour investissements - Reprise provisions pour hausse de prix - Reprise provisions risques légaux - Reprise provisions pour litiges divers - Reprise provisions autres risques et charges - Reprise provisions dépréciation d'actif	
- Sur opérations de gestion - Frais de personnel - Amendes et Pénalités - Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations financières cédées - Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital - Dotations aux amortissements dérogatoires - Dotations provisions pour investissement - Dotation provisions pour hausse de prix - Provisions pour risques légaux - Dotations provisions pour litiges divers - Dotations provisions autres risques - Dotation provision dépréciation d'actif	174

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie : - Cautions - Nantissements - Autres Liés aux acquisitions de titres : - Engagements d'achats de titres - Garanties de passifs - Engagement vente de titres Liés aux acquisitions de fonds : - Engagements d'achat de fonds - Engagements de vente de fonds Liés aux locations Liés aux prestations de services Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion	218 476	218 476		
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion Créances garanties Liés aux acquisitions de titres : - Options d'achat de titres Liés aux acquisitions de biens immobiliers : - Options de biens immobiliers Liés aux acquisitions de fonds : - Engagements de ventes de fonds Liés aux locations Liés aux locations gérance	535 000	535 000		

5.2. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 1 855 393 652,50 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

COFLEDIS

SAS au capital de 600.000 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
791 836 703 RCS CAEN

DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 05 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 96.704,55 euros, au poste « Report à Nouveau », dont le solde débiteur est ainsi ramené à - 744.349,08 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende, ni aucun autre revenu éligible et non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME